

AIDE

LES DIFFERENTS MODES DE SAISIE

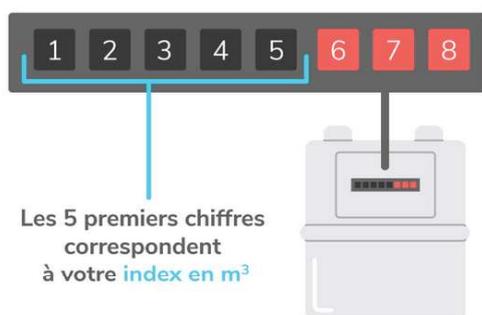
En fonction du ou des systèmes de chauffage que vous avez, il faudra créer un ou plusieurs types de compteurs.

Selon le type de compteur, les relevés sont plus ou moins faciles à réaliser.

GAZ ET ELECTRICITE

Certains sont assez simples dans leur saisie puisqu'il suffira de relever simplement des chiffres indiqués sur un compteur :

Compteur Gaz de ville



Compteur Electrique simple tarification



Compteur électrique heure creuses / heures pleines



HC : pour les heures creuses
HP : pour les heures pleines

Dans le mode de saisie d'un compteur gaz, vous avez deux choix possible :

- Saisie en m^3 si vous faites le relevé directement via votre compteur
- Saisie en kWh si vous désirez faire votre saisie en fonction de vos factures de gaz qui en générale vous donne l'équivalence en kWh de votre consommation réelle de gaz (en m^3)

BOIS ET GRANULES (PELLETS)

Pour d'autres, la saisie peut s'avérer un peu plus compliquée :



Bois

Veillez remplir les cases comme suit :

Définition de votre compteur

Nom du compteur*

Compteur Bois

Donner un nom compréhensible à votre compteur (ex: Mon Linky)

Type de compteur*

Bois

Mode de saisie*

Suivi d'une quantité de bois brûlé

Poids moyen en Kg*

Taux d'humidité en %*

Valider

Le taux d'humidité a une importance sur la performance du bois et donc de son pouvoir calorifique.

Vous pouvez vous procurer dans le commerce un testeur d'humidité pour une vingtaine d'euros environ.

Pour information, on considère qu'un bois de chauffage bien sec doit avoir un taux d'humidité inférieur ou égal à 20%.

Si vous l'achetez chez un revendeur ou si vous l'avez laissé sécher + de 2 ans dans un endroit sec et ventilé, vous pouvez considérer un taux de 20%.

L'idée est de peser une fois le poids de bois contenu dans votre panier de transport ou votre lieu de stockage intérieur.

Cela représentera l'unité de mesure.

Ensuite vous devrez indiquer lors de vos saisies de relevé de consommation le nombre de contenant que vous avez utilisé depuis votre dernier relevé.



Granulés

Veillez remplir les cases comme suit :

Définition de votre compteur

Nom du compteur*

Compteur Bois

Donner un nom compréhensible à votre compteur (ex: Mon Linky)

Type de compteur*

Bois

Mode de saisie*

Suivi d'une quantité de bois brûlé

Aide à la saisie

Suivi direct de la quantité de bois brûlé (en kg)

Taux d'humidité en %*

|

Vous n'aurez plus ensuite, sur votre compteur, qu'à saisir le poids que vous passez dans votre appareil fonctionnant aux granulés.
Exemple : Saisissez 15kg a chaque que vous finissez votre sac de 15kg de pellets.

Le taux d'humidité à une importance sur la performance du bois et donc de son pouvoir calorifique.

Vous pouvez vous procurez dans le commerce un testeur d'humidité pour une vingtaine d'euros environ.

Pour information, on considère qu'un bois de chauffage bien sec doit avoir un taux d'humidité inférieure ou égale à 20%.

Si vous l'achetez chez un revendeur ou si vous l'avez laisser sécher + de 2 ans dans un endroit sec et ventilé vous pouvez considérer un taux de 20%.



Fioul

Veuillez remplir les cases comme suit :

Définition de votre compteur

Nom du compteur*

Compteur Fuel

Donner un nom compréhensible à votre compteur (ex: Mon Linky)

Type de compteur*

Fioul

Mode de saisie*

Suivi d'une cuve directement en litres

Comment surveiller la hauteur de fioul dans votre cuve et estimer sa consommation en litre ?

1. Vérifier le niveau directement sur la cuve si elle est transparente ;
2. Utiliser la jauge barème si vous la possédez encore. Il s'agit en général d'une règle métallique étalonnée que vous introduisez dans votre cuve ;
3. Utiliser une jauge électronique.
4. Utiliser ou fabriquer vous une grande règle graduée qui vous permettra d'estimer la hauteur de fuel entre deux relevés.

Le relevé de la cuve

Afin d'estimer ce que vous consommez en fioul vous pouvez effectuer vous-même les relevés dans votre cuve. Pour cela, il faut toutefois connaître la taille et le volume de sa cuve, ceci afin de ne pas fausser vos relevés.

Il existe différents sites proposant ce service :

<https://www.bretagne-multi-energies.fr/blog/fioul/comment-calculer-la-quantite-de-fioul-restant-dans-votre-cuve/>

Si vous avez ces données, vous pouvez procéder comme il suit :

- Faites un relevé en début de mois de votre volume
- Si vous vous faites livrer du fioul en cours de mois notez le volume avant et après livraison, vous saurez ainsi ce que vous avez consommé depuis votre dernier relevé.
- Le mois suivant effectuez un relevé à la même date, vous saurez alors ce que vous avez consommé sur le mois.

Créez-vous un tableau pour le suivi de votre consommation sur l'année, soit sur tableur, soit sur papier libre. Vous pourrez suivre votre consommation tout au long de l'année et ainsi si vous observez une surconsommation vous pourrez tout de suite le relevé.

La jauge

Un moyen simple et rapide pour suivre votre consommation de fioul est de faire installer une jauge. Deux types de jauges peuvent vous être proposés :

- La jauge pneumatique vous permettra de mesurer simplement le niveau de votre fioul, grâce à la pression hydrostatique.

- La jauge électronique, celle-ci vous permettra de suivre différents paramètres de l'utilisation de votre fioul domestique. Vous aurez en relevé en temps réel, la température de la pièce de votre récepteur, un relevé mensuel de quantité utilisée sur le mois. Enfin, vous serez alerté lorsque votre cuve sera à un niveau trop bas, il sera alors temps de passer votre commande de fioul.

Vos animateurs de l'Espace Info Energie de Vendée

Yann et Jean-Paul :

eie85@eiepd.fr - 02.51.08.82.27



DECLICS énergie & eau Vendée

Comment renseigner l'historique de ses compteurs ?

Bonjour à toutes et tous, et félicitations pour vos premiers pas dans le défi.

Si vous lisez cette fiche, vous avez déjà créé vos compteurs, et avez commencé à renseigner vos relevés pour cet hiver.

Nous allons maintenant voir comment renseigner vos historiques de consommations, selon votre situation.

Renseigner son historique dans Déclics permet de pouvoir comparer votre consommation pendant le défi à celle de l'année précédente à la même période, en intégrant les différentes de température, et donc de **quantifier les économies que vous réalisez grâce aux éco-gestes adoptés.**

1^{er} CAS : J'étais déjà dans mon logement l'hiver dernier

Si j'ai participé au défi « Familles à Energie Positive » la saison dernière,

01 – JE RECUPERE MES DONNEES « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE » DE L'HIVER DERNIER

Si mon logement était équipé en décembre dernier d'un compteur Linky / Gazpar

02 – JE RENSEIGNE MA CONSOMMATION DE L'HIVER DERNIER GRACE A MON COMPTEUR LINKY / GAZPAR

En dehors de ces cas particuliers

03- JE RENSEIGNE LES INDEX EN ME BASANT SUR MES ANCIENNES FACTURES*

***AIDE – LIRE UNE FACTURE D'ENERGIE**

2^e CAS : Je n'étais pas dans ce logement l'hiver dernier:

04 – JE RENSEIGNE UNE CONSOMMATION « MOYENNE » FICTIVE

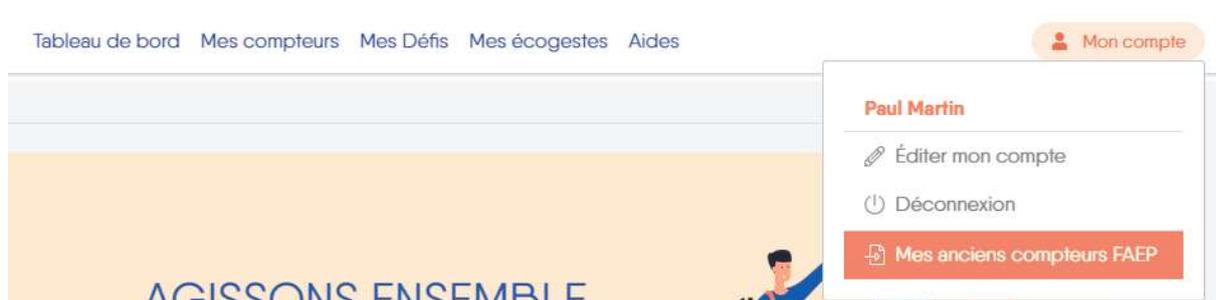
01

JE RECUPERE MES DONNEES « FAEP » DE L'HIVER DERNIER»

ATTENTION, pour rappel les compteurs téléchargés via le site FAEP ne « fusionnent » pas avec ceux que vous avez créés sur Déclics.

Pour éviter de vous retrouver avec, pour le même compteur physique, un compteur FAEP Hiver 2019 + un compteur Déclics Hiver 2020, le mieux reste de télécharger tous les compteurs FAEP dès le début du défi, et de renseigner les relevés directement sur les compteurs FAEP.

- ✓ Rendez vous en haut à droite de la page, sur l'onglet « **Mon Compte** », puis sur « **Mes anciens compteurs FAEP** »



- ✓ Dans la page qui s'affiche, renseignez l'adresse mail et le mot de passe que vous utilisiez pour votre compte « Familles à Energie Positive », et cliquez sur « **ENVOYER** ».
- ✓ Sélectionnez tous les compteurs que vous souhaitez récupérer pour ce défi, et cliquez sur « **ENVOYER** ».



Vos compteurs sont disponibles avec toutes les valeurs que vous aviez relevées l'an passé.

02

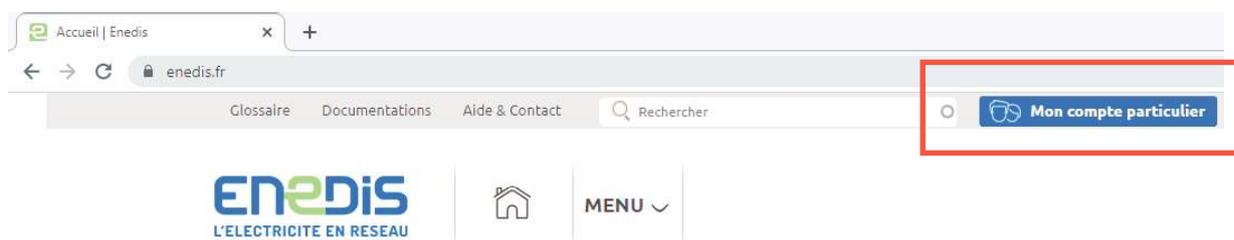
JE RENSEIGNE MA CONSOMMATION DE L'HIVER DERNIER GRACE A MON COMPTEUR LINKY / GAZPAR

Cette méthode est accessible si jamais vous étiez déjà équipé d'un compteur Linky (ou Gazpar pour le gaz) pendant l'hiver dernier.

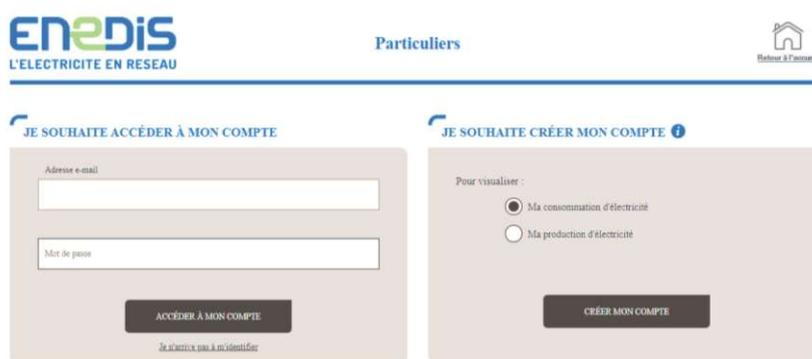
Elle permet de retrouver les index aux dates exactes de la période de référence souhaitée (1^{er} décembre et 30 avril).

Vous devez 1/ créer un compte Enedis, 2/ télécharger le fichier des index correspondant aux dates souhaitées, puis 3/ aller lire les index dans le fichier.

- ✓ Rendez-vous sur le site <https://www.enedis.fr>, puis sur « Mon compte particulier »



- ✓ Connectez vous à votre compte. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un à partir de votre PDL (point de livraison), mentionné sur vos factures.



- ✓ Accédez à la rubrique « Ma consommation d'électricité ».



Vous pouvez visualiser vos consommations (par an, par mois, par jour, voire par heure).
 Pour renseigner l'historique du défi, vous avez besoin de télécharger le fichier de données, qui comporte vos index.

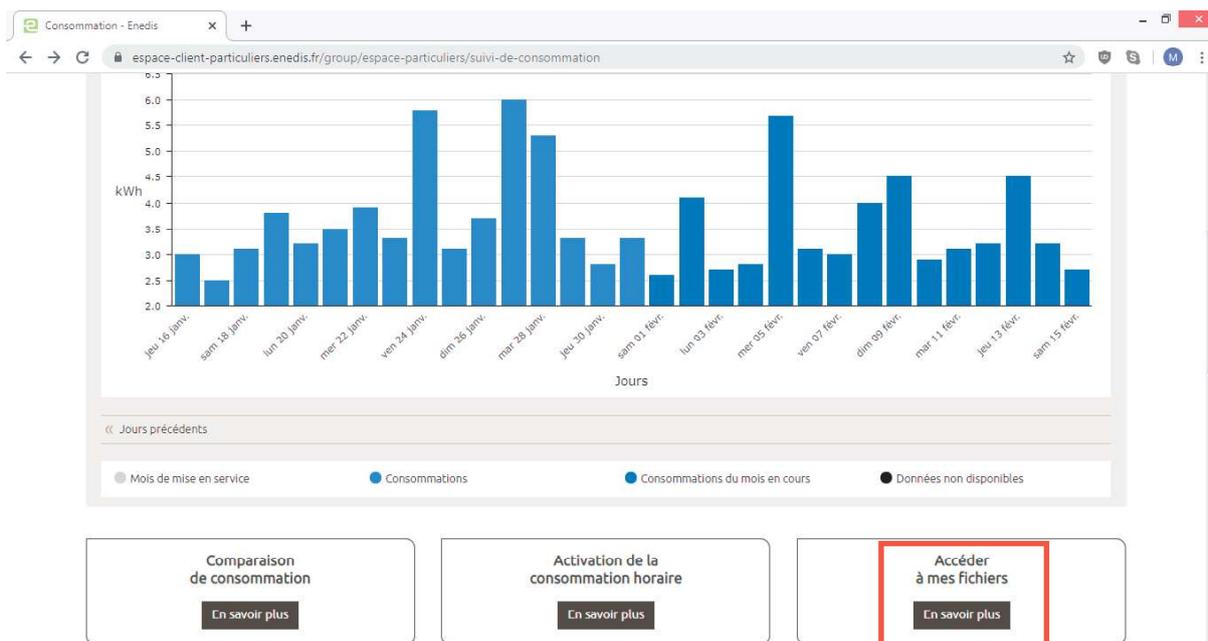
- ✓ Placez vous sur l'onglet « Par mois »
 Puis modifier les dates, de décembre à avril pour récupérer l'historique pour le défi.
 Validez puis cliquez sur « Télécharger ».

Suivre ma consommation

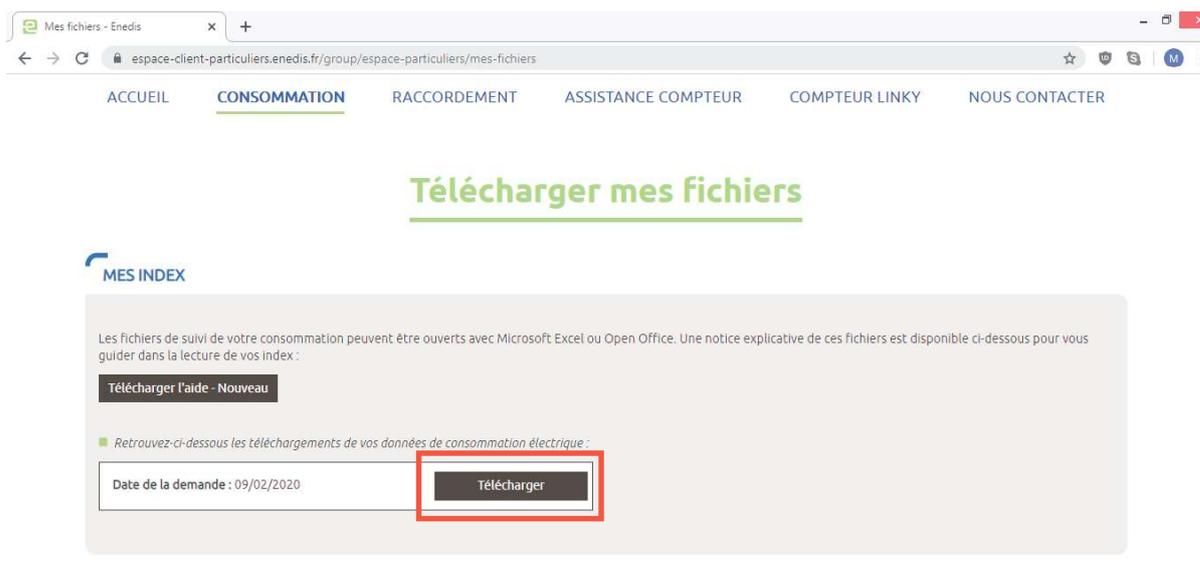


Vous recevrez une confirmation quand votre fichier sera consultable.

- ✓ Une fois le mail de confirmation reçu, vous pouvez récupérer votre fichier en cliquant sur « Accéder à mes fichiers » sous le graphique.



- ✓ Puis choisissez le fichier correspondant à votre demande.



Dans le fichier, vous trouverez un listing des index, sous forme assez « brute », comme ci-dessous.

- ✓ Trouvez le tableau où le type de données est « Index ».
- ✓ Placez vous aux dates souhaitées, par exemple le 2 décembre et le 1^{er} avril, pour coller au plus près aux extrémités de la période de référence du défi.

Les données (en jaune) correspondent aux index voulus, vous pouvez donc les renseigner dans votre compteur virtuel Declics.

Les données du tableau sont en Wh, **pensez à bien supprimer les 3 derniers chiffres** pour obtenir des kilowatt.heures et renseigner correctement votre compteur.

Identifiant PRM	Type de donnees	Date de debut	Date de fin	Grandeur 1	Grandeur 2	Etape meti	Unite
	Index	01/12/2018	01/04/2019	Energie act	Consomm	Comptage	Wh
Horodate	Type de releve	EAS F1	EAS F2	EAS F3	EAS F4	EAS F5	EAS F6
2018-12-02T00:00:00+01:00	Arrêté quotidien	1 442 470					
...							
2019-04-01T01:00:00+02:00	Arrêté quotidien	1 780 528					